

Accusé de réception en préfecture
015-2020-05360-2267561-DECI005772 AU
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception en préfecture : 08/07/2026

Fait à Saint-Flour, le 6 juillet 2026

Le Président,

Philippe DELORT



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 07 JUIL. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **07 JUIL. 2026**

DL Avocats

Saint-Flour Communauté
Village d'Entreprises, ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FOUR

Montpellier, le 18 juin 2026

Dossier CAA Lyon n° : 26LY01244

Affaire : Saint-Flour Communauté c./ IMERYS FILTRATION France

Objet : Devis prévisionnel d'intervention

Correspondante : Mme Marie-Aimée LEMARCHAND, pôle urbanisme et développement durable

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous saisir pour une mission d'assistance et de représentation en justice dans le dossier référencé ci-dessus, ce dont je vous remercie vivement.

Le devis ci-dessous est établi à titre prévisionnel, sur la base d'un taux de **140 € HT/h (TVA 20%)**.

NB : Les montants d'intervention seront le cas échéant à parfaire, en plus ou en moins, en fonction du temps réel d'intervention et sur la base du taux sus indiqué. Si le nombre d'heures d'intervention s'avère moins important que le prévisionnel, le montant des honoraires sera diminué d'autant sur la base du taux horaire précité. Si en cours d'exécution, le montant apparaît susceptible de dépasser le prévisionnel, la Communauté de Communes en sera préalablement informée pour accord.

Sur la base de ces éléments, le devis estimatif de base proposé est le suivant :

- Analyse des pièces du dossier et du recours adverse – recherches et analyse juridiques – élaboration et dépôt d'un mémoire en défense n°1 : **2240 € H.T.** (2 j x 8 h x 140 € H.T.),
- Assistance et représentation à l'audience : **800 € H.T.**

NB : En cas d'écritures adverses en réplique, l'élaboration et le dépôt de tout mémoire en défense supplémentaire donnera lieu à un devis complémentaire soumis à l'accord préalable de la Communauté de Communes, sur la base du temps réel d'intervention et sur la base du taux sus indiqué.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées et dévouées.

Me Laurent DUCROUX



DL Avocats

SELARL au capital de 8000 euros
N°RCS Montpellier 522 474 972

Siège social : Immeuble le Triangle, 26 avenue Jules Milhaud – 34000 Montpellier

n° de TVA intracommunautaire : FR85522474972

☎ : 09.67.05.51.14 - Télécopie : 04.99.62.51.14

5522474972 en préfecture
015-200066660-20260706-DEC2026-371-AU
Date de réception : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026